

Questions orales

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je viens de garantir au député, en réponse à sa première question, que, peu importe ce que contient le document, il ne reflète pas la politique gouvernementale et qu'une fois formulée, cette politique sera annoncée de la façon voulue. Je le répète, cela m'étonne d'entendre le député poser de telles questions, alors qu'il qualifie d'habile diversion un amendement garantissant les droits à l'égalité des femmes que nous avons proposé et que le parti d'en face a été forcé d'accepter lorsqu'il était au pouvoir. Nous ne jugions pas qu'il s'agissait d'une habile diversion. Cela m'étonne beaucoup que le député pense ainsi.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

LE BPC DÉVERSÉ À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET AU QUÉBEC

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Hier, en sortant de la Chambre, la ministre a indiqué que la société Hydro-Québec avait été avertie des nouveaux règlements sur le transport de BPC et que Hydro-Québec aurait dû aviser le transporteur de BPC qui a été déversé récemment à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Elle a dit également, et je cite: «Les nouveaux règlements sont très clairs sur la façon de transporter ce produit; si des gestes en contravention avec les règlements ont été posés, il y aura certainement des poursuites.» La ministre peut-elle dire aujourd'hui à la Chambre si le gouvernement a l'intention de poursuivre Hydro-Québec ou le transporteur de BPC qui a été déversé la semaine dernière?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il est évident que, s'il y a eu infraction à des règlements qui sont actuellement en vigueur, et si cela est prouvé, il y aura des poursuites.

[Traduction]

LA POSITION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports, étant donné que la ministre de l'Environnement a cédé à sa passion habituelle pour l'environnement. Est-ce qu'il pourrait nous dire si son ministère, de qui relève le transport des marchandises dangereuses, a ouvert une enquête? La rumeur veut qu'il y ait eu violation de la Loi sur la marine marchande du Canada ainsi que des directives émanant du ministre. Je me demande si le ministre s'est intéressé à l'affaire, s'il va y avoir une enquête, et si le gouvernement a l'intention d'aller jusqu'au bout de la loi si ces violations sont avérées?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Oui, monsieur le Président, je m'intéresse à l'affaire. J'ai dit à la Chambre hier qu'un inspecteur de Transports Canada faisait

enquête et que des analyses s'effectuaient sur la concentration de BPC. Dès que nous serons en possession de tous les renseignements, ce qui devrait survenir d'ici à la fin de la semaine, une décision sera prise. Pour ce qui est des poursuites, la décision interviendra la semaine prochaine. Je dois ajouter qu'il y a eu une étroite collaboration entre Transports Canada, le ministère de l'Environnement et les autorités provinciales en rapport avec toute cette affaire.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE**L'OPINION D'UN OFFICIER—LA POSITION DU MINISTRE**

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Lors d'un récent voyage en Allemagne avec les Forces armées canadiennes, je me suis fait dire par un officier que si cinq hommes allaient au combat et qu'un seul en revenait, ce serait une situation beaucoup plus acceptable que si cinq femmes allaient au combat et qu'une seule en revenait, puisque l'homme pourrait alors faire des enfants aux femmes qui resteraient, et cela, monsieur le Président, pour une question de survie de la race, un mâle pouvant à lui seul repeupler le bétail.

Monsieur le Président, à l'heure de l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés, et étant donné les expériences très positives des cadettes dans les forces armées, ne croyez-vous pas que cela constitue un signe décadent de chauvinisme et êtes-vous prêt à endosser de semblables énormités?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas moi qui vais approuver la mentalité qui, au dire de la députée, a été exprimée par un officier avec qui elle s'est entretenue quand elle était en Allemagne, sans connaître les termes dans lesquels elle a été exposée. Mais je puis lui dire que c'est l'ambition ou la détermination de tous les membres des Forces armées, hommes et femmes, de chercher à revenir indemnes en temps de guerre ou de combat.

[Français]

LA MENTALITÉ AU SEIN DES FORCES ARMÉES—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Étant donné qu'une politique gouvernementale en faveur des femmes ne sera pas mise en application à moins que le gouvernement ne démontre clairement son engagement à ses fonctionnaires, pourquoi le gouvernement progressiste conservateur n'insiste-t-il pas pour que la mentalité au sein des Forces armées change, et quelles mesures concrètes ont été prises par le ministre pour démontrer qu'il est sérieux quand il parle des droits des femmes et de son respect de la Charte?